



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 29 septembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 20 septembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Rapport d'activités du Syndicat du Moron 2020

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BARDEAU Jean Luc (Suppléant Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac) à BOURSEAU Christiane (Virzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard) pouvoir à Christian MABILLE, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) pouvoir à LOUBAT Sylvie.

Absents excusés : 2

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC).

Absents : 2

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

Secrétaires de séance : GUINAUDIE Sylvain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport d'activités 2020 transmis par Monsieur le Président du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière ci-annexé,

Il sera fait rapport en séance, du rapport susvisé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière ci-annexé.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 30 septembre 2021,

La Présidente,

Valerie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210930-2021_101-DE

Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Maison des services au public

8 au Mas

33710 BOURG-SUR-GIRONDE

contact@syndicatdumoron.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Table des matières

Mot du Président.....	4
Édito du Directeur	5
La Gouvernance.....	7
La Stratégie du Syndicat	8
Le Syndicat du Moron en chiffres.....	9
Organigramme du Syndicat du Moron.....	10
Orientation I : Améliorer la qualité des eaux de rivières	12
1.1 Mise en œuvre d'un programme d'évaluation de la qualité des eaux de rivières.....	12
1.2 Poursuivre la mise en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion	18
1.2.1 Programme Pluriannuel de Gestion du Moron	19
1.2.2 Programme Pluriannuel de Gestion du Blayais	25
1.2.3 Programme Pluriannuel de Gestion du Mangaud et du Grenet	26
1.2.4 Programme Pluriannuel de Gestion de la Virvée et de la Renaudière.....	27
Orientation II : Protéger durablement les habitats naturels et la biodiversité	27
2.1 Amélioration des connaissances écologiques.....	27
2.1.1 Mise en œuvre d'une veille écologique	27
2.1.2 Projet Cistude d'Europe.....	28
2.1.3 Démarche de protection et de valorisation des zones humides.....	29
2.1.4 Réflexions stratégiques pour la gestion du Site Naturel du Moron, à Prignac et Marcamps	29
2.1.5 Réflexions stratégiques pour la gestion des parcelles communales de Plassac.....	30
2.2 Favoriser les liens entre population et nature	30
2.2.1 Programme des sorties.....	30
2.2.2 Projets participatifs	30
2.2.3 Stage et services civiques	30
2.3 Développer une politique foncière volontariste de protection et de valorisation des espaces naturels.....	31
2.4 Valoriser la trame bleue	32
2.4.1 Candidature à l'appel à projet « restauration des zones humides » de l'entente pour l'eau	32
2.4.2 Appui technique à la réalisation et entretien de mares	33
2.4.3 Réflexions stratégiques pour la gestion des mares DFCI de Saint-Savin	34
2.5 Animation de la démarche Natura 2000 « vallée et Palus du Moron »	34
Orientation III : Prévenir et réduire le risque inondation	36
3.1 Accompagnement technique et méthodologique des collectivités locales.....	36

Orientation IV : Améliorer la visibilité et la notoriété du syndicat	37
4.1 Mobiliser les forces vives autour de projets fédérateurs.....	37
4.2 Développement des partenariats.....	37
4.3 Développement d'une stratégie de communication	37
Bilan financier.....	40
Revue de presse 2020	41

Mot du Président



En début d'année, nos rivières nous ont rappelé que notre vigilance doit être permanente. Une crue, heureusement sans trop de conséquences, est venue confirmer s'il en était encore besoin les modifications climatiques s'opérant.

La préservation des zones humides et la nécessité de restaurer des zones d'expansion de crue apparaissent essentielles pour rétablir les équilibres hydrologiques.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le syndicat s'est engagé à affiner la connaissance des zones humides par le lancement d'un inventaire couvrant la totalité de notre territoire d'intervention.

Cette connaissance permettra aux élus locaux d'adapter l'aménagement du territoire au regard des enjeux hydrologiques mais aussi écologiques.

L'amélioration de l'état de nos rivières constitue aussi un axe majeur de l'action du syndicat.

Ainsi, cette année aura permis d'engager avec l'Agence de l'Eau un ensemble de suivis de la qualité des eaux de nos cours d'eau.

Les résultats traduisent des dégradations liées à des phénomènes de pollutions, de modifications des cours d'eau et de mauvaises pratiques.

L'atteinte du bon état écologique reste pour les élus du syndicat un objectif majeur sur lequel nous déploierons tous nos efforts.

Bonne lecture à tous.

Pierre JOLY

Président du syndicat du Moron

Édito du Directeur

L'équilibre de nos hydroécosystèmes est fragile et soumis à de nombreux écueils.

Le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, la dégradation de la qualité des eaux de rivières et des habitats naturels sont autant de problématiques environnementales auxquelles le syndicat doit pouvoir apporter une réponse locale, pragmatique et prompte.

Pour répondre à ces écueils environnementaux, les actions du syndicat se poursuivent désormais selon une feuille de route portant des ambitions fortes et un engagement pour la préservation et la valorisation de nos rivières.

La définition d'une stratégie d'intervention aura permis d'établir les grandes orientations et les objectifs à atteindre pour développer un projet de territoire afin de préserver et valoriser nos hydrosystèmes.

Ainsi, le syndicat du Moron poursuit la volonté d'une plus grande cohérence d'actions par la mise en œuvre d'outils de planification et anticipe l'avenir afin de répondre aux défis de demain tel que le réchauffement climatique dont les prévisions annoncent une baisse des débits de l'ordre de 20 à 40 %.

Une politique foncière de préservation des zones humides a vu le jour et se poursuit par le développement d'une organisation multi-acteurs (conseil départemental, communautés de communes, communes et structures associatives diverses).

Un programme d'évaluation de la qualité des eaux permettra désormais de mesurer l'état de la qualité des eaux de rivières annuellement.

La démarche de projet pour la connaissance, la valorisation et la protection des zones humides se poursuit et affiche de plus hautes ambitions puisque le syndicat a été lauréat de l'appel à projet « restauration des zones humides » porté par l'entente pour l'eau.

Cette opportunité permettra une action plus soutenue et concrète par des mesures d'accompagnement pour la valorisation et la restauration des zones humides.

Notre ambition étant de restaurer et de valoriser nos paysages hydrologiques.

Sébastien Nys.

Directeur du syndicat du Moron

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT DU MORON

La Gouvernance

Le syndicat du Moron est un syndicat mixte fermé, formé par accord entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres :

- Communauté de communes du Grand Cubzaguais,
- Communauté de communes de Blaye
- Communauté de communes Latitude Nord Gironde,
- Communauté de communes du Fronsadais



Le bureau exécutif a pour rôle d'assurer le fonctionnement quotidien du syndicat et de préparer les décisions qui seront prises en Conseil Syndical. La composition du bureau au 01 janvier 2020 a été la suivante :

- Président : Monsieur Pierre JOLY
- 1er Vice-Président : Monsieur Raymond RODRIGUEZ
- 2ème Vice-Président : Madame Marie-France REGIS
- 3ème Vice-Président : Monsieur Jean-Louis BAURI

Suite aux élections municipales de 2020, la composition du bureau a été modifiée. Les membres du bureau sont depuis le 04 septembre 2020 :

- Président : Monsieur Pierre JOLY
- 1er Vice-Président : Monsieur Raymond RODRIGUEZ
- 2ème Vice-Président : Monsieur Jean-François JOYÉ
- 3ème Vice-Président : Monsieur Jean-Marie BAYARD

La Stratégie du Syndicat

Adoptée le 04 septembre 2019, la stratégie du syndicat du Moron porte sur les objectifs stratégiques suivants :

1 – Améliorer la qualité de l’eau par l’atteinte du bon état écologique des masses d’eau (selon les critères de la Directive européenne Cadre sur l’eau DCE)

- Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire
- Restaurer la fonctionnalité hydrologique et écologique des cours d’eau et de leurs milieux associés (prairies alluviales, boisements alluviaux ...)
- Améliorer les paramètres biologiques, physico-chimiques et chimiques

2 – Protéger durablement la fonctionnalité et la biodiversité des bassins versants

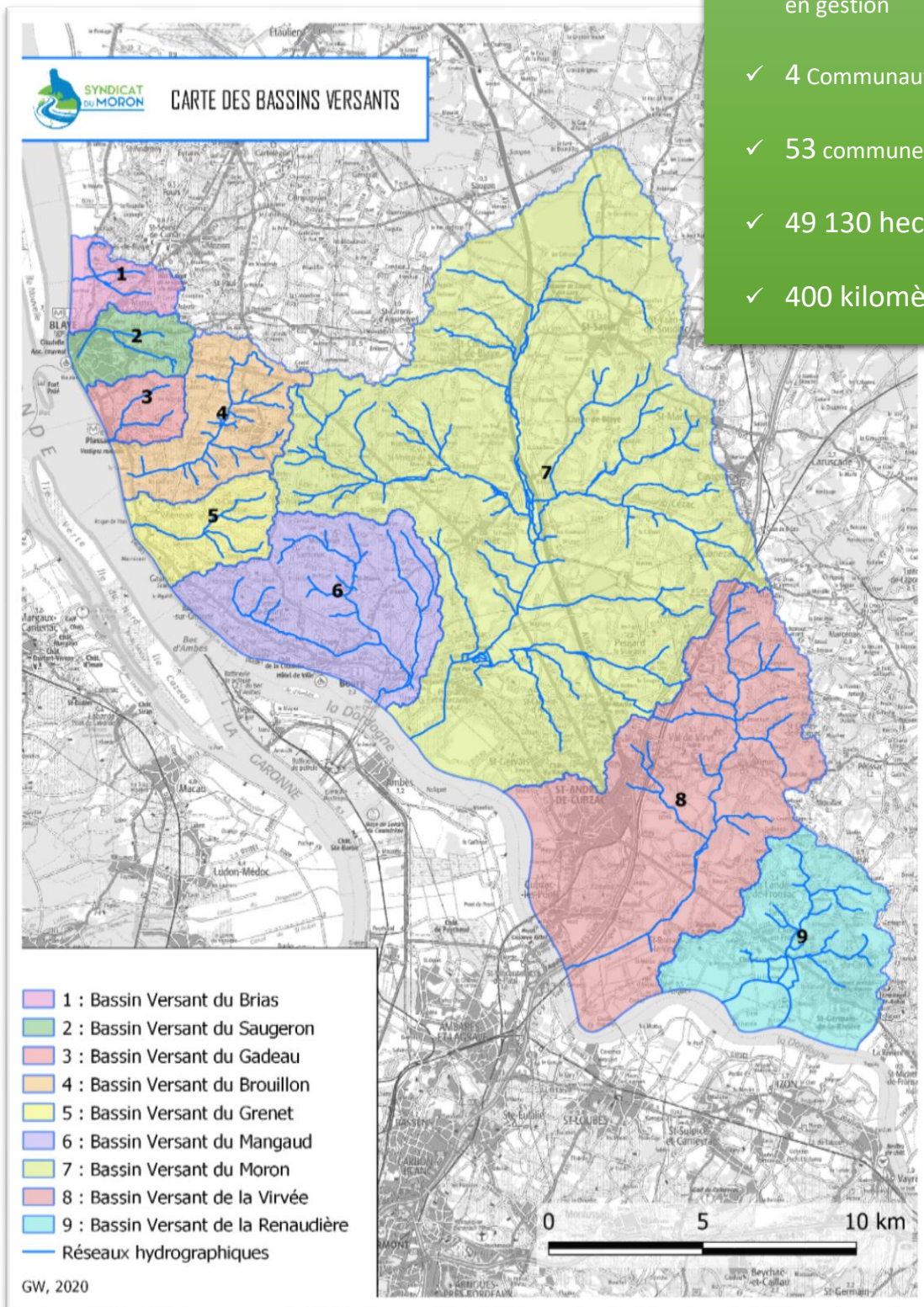
- Restaurer et développer les continuités écologiques (trames verte et bleue)
- Protéger durablement les espaces naturels à enjeux écologiques
 - Conservation et restauration des zones humides
 - Protection des espaces naturels à enjeux par des outils règlementaires

3 – Prévenir et réduire le risque d’inondation

- Maîtriser la connaissance hydraulique et hydrologique des bassins versants
- Optimiser les actions conjuguées d’hydraulique et d’hydrologie
- Restaurer les fonctionnalités hydrologiques pour limiter le risque inondation



Le Syndicat du Moron en chiffres



✓ 9 rivières et bassins versants en gestion

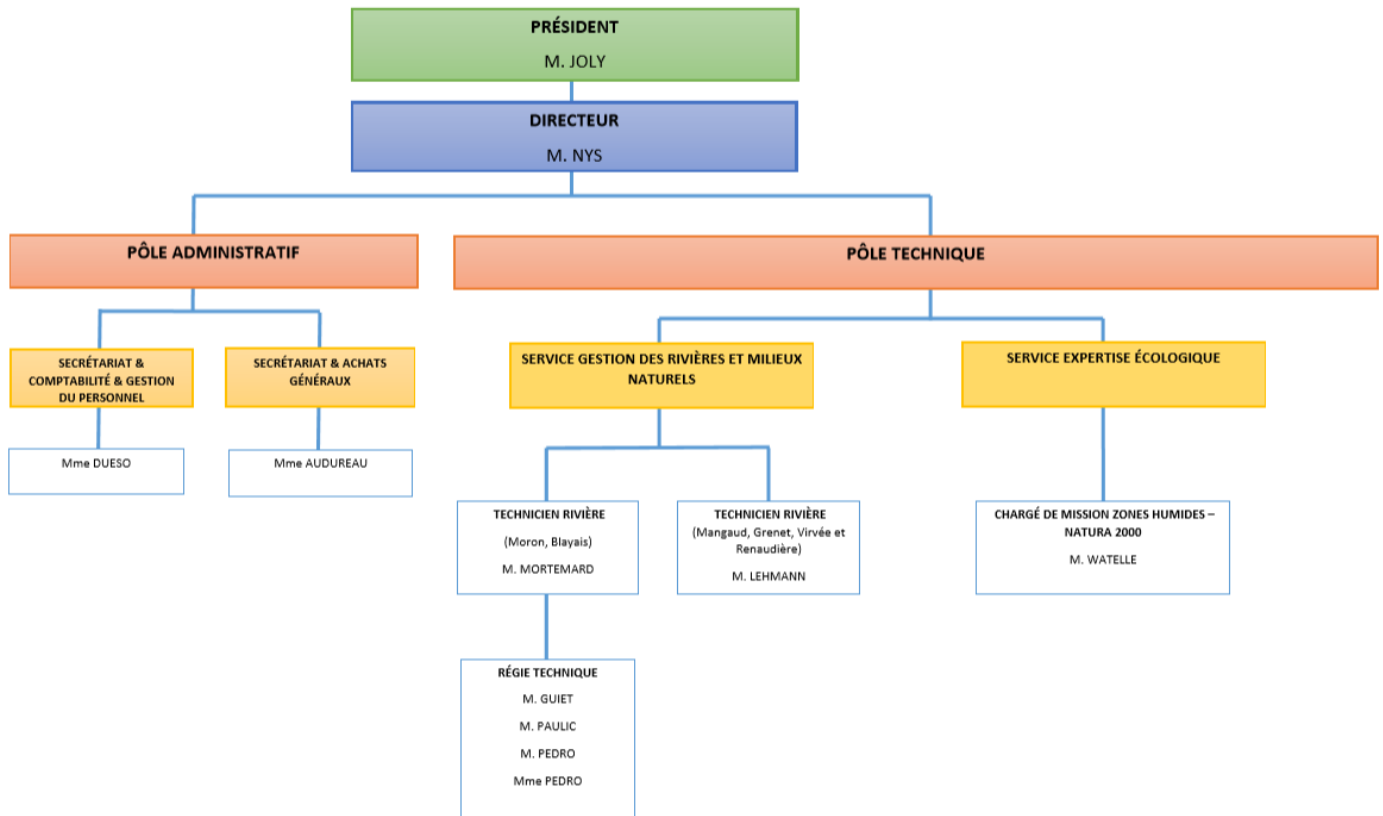
✓ 4 Communautés de communes

✓ 53 communes

✓ 49 130 hectares

✓ 400 kilomètres de cours d'eau

Organigramme du Syndicat du Moron



L'organigramme a connu une évolution significative en 2020 avec :

- Le recrutement à plein temps d'un Chargé de mission « Zones humides - Natura 2000 » (M. Watelle Gauthier), ce qui a permis la création d'une mission « zones humides » à part entière,
- Le recrutement d'un deuxième Technicien rivière (M. Lehmann Hugo) pour la gestion des bassins versants du Mangaud, Grenet, Virvée et Renaudière,
- Le renfort des missions de secrétariat et gestion des achats par l'augmentation du temps de travail de Mme Audureau Céline.

SYNTHÈSE DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2020



Orientation I : Améliorer la qualité des eaux de rivières

1.1 Mise en œuvre d'un programme d'évaluation de la qualité des eaux de rivières

L'amélioration de la qualité des eaux de surface constitue un enjeu majeur pour le syndicat du Moron. Afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux, le syndicat du Moron s'est engagé à développer un programme de suivis sur l'ensemble de ses 9 cours d'eau en gestion.

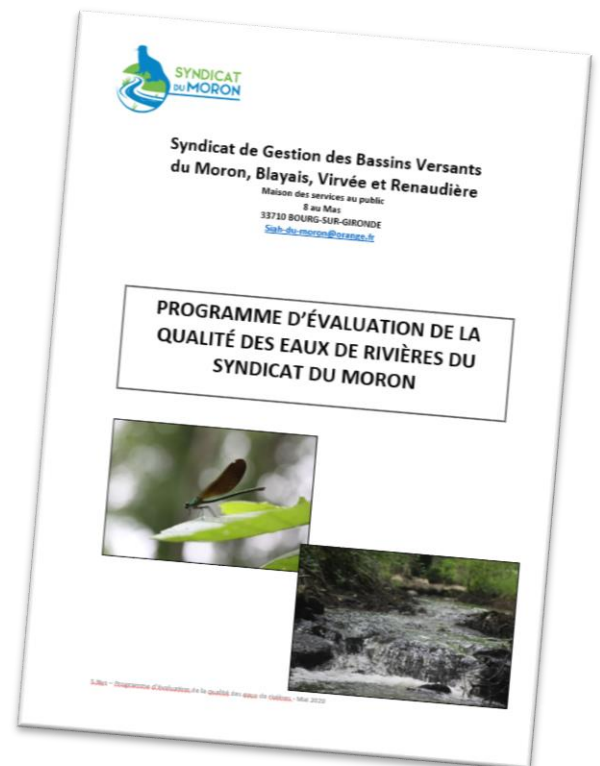
L'année 2020 aura permis de formaliser un programme de suivis standardisé selon une méthodologie précise et orientée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en accord avec l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Les campagnes de suivis seront reconduites chaque année sur les mêmes stations de sortes à mesurer les évolutions et l'efficacité des actions entreprises.

Le programme d'évaluation 2020 en chiffres

7 stations de mesure

- ✓ **Des suivis physico-chimiques annuels**
- ✓ **Des suivis biologiques annuels**
- ✓ **Des suivis spécifiques de paramètres chimiques**



Pour mettre en œuvre le programme d'évaluation à travers les différents protocoles de suivis, les services du syndicat du Moron ont travaillé à la rédaction d'un marché d'analyses multi-lots de façon à pouvoir suivre l'intégralité des paramètres (biologiques, physico-chimiques et chimiques).

Rédaction d'un marché multi-lots

Le syndicat a travaillé à la préparation d'un marché multi-lots pour répondre aux besoins de prélèvements et d'analyses de la qualité des eaux de surface. Pour répondre à ces besoins, trois cahiers des charges spécifiques ont été élaborés :

- Lot 1 : Analyses biologiques (I2M2 pour les macro-invertébrés, IBD pour les Diatomées, IPR pour les poissons)

- Lot 2 : Analyses Physico-chimiques,
- Lot 3 : Analyses Chimiques (pour une cinquantaine de molécules)

Formalisation d'un partenariat avec la Fédération Départementale de pêche (FDAAPPMA) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le syndicat du Moron a engagé un partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde. Ce partenariat, formalisé par un conventionnement vise à coordonner la mise en œuvre d'un programme de suivi global.



Les données recueillies en 2020

Le syndicat du Moron a recueilli en 2020 une série de données relative à la qualité des eaux :

- ✓ Dans le cadre de l'étude du PPG du Blayais (Saugeron, Gadeau, Brouillon et Brias-Maransin),
 - ✓ Dans le cadre du projet de démantèlement des dessableurs sur le Moron,
 - ✓ Dans le cadre de contrôle de pollutions potentielles
-
- ✓ **Évaluation de la qualité des eaux pour les cours d'eau du Blayais (Brouillon, Gadeau, Saugeron, Bris-Maransin)**

Dans le cadre de la phase étude pour la réalisation du Programme Pluriannuel de Gestion du Blayais, une campagne de suivis de la qualité de l'eau a été engagée afin de disposer d'un état initial.

Des analyses physico-chimiques et biologiques (macro-invertébrés, Diatomées et poissons) ont été réalisées. Une synthèse des résultats est présentée ci-après.

	Très bon	Bon	Moyen		
Bilan de l'oxygène					
Oxygène dissous (mg/l)	8	6	4		
Taux sat. O ₂ dissous (%)	90	70	50	30	<30
DBO5 (mg O ₂ /l)	3	6	10	25	>25
Carbone organique dissous (mg/l)	5	7	10	15	>15
Température					
Eaux salmonicoles (°C)	20	21,5	25	28	>28
Eaux cyprinicoles (°C)	24	25,5	27	28	>28
Nutriments					
PO ₄ ³⁻ (mg/l)	0,1	0,5	1	2	>2
Phosphore total (mg/l)	0,05	0,2	0,5	1	>1
NH ₄ ⁺ (mg/l)	0,1	0,5	2	5	>5
NO ₂ ⁻ (mg/l)	0,1	0,3	0,5	1	>1
NO ₃ ⁻ (mg/l)	10	50	*	*	*
Acidification					
pH min	6,5	6	5,5	4,5	<4,5
pH max	8,2	9	9,5	10	>10
Salinité					
Conductivité (µS/cm)	*	*	*	*	*
Chlorures (mg/l)	*	*	*	*	*
Sulfates (mg/l)	*	*	*	*	*

* les connaissances actuelles ne permettent pas de fixer des seuils fiables pour cette limite

Résultat des analyses physico-chimiques

Paramètre	Nom station	Le Brouillon à Cars	Affluent du Brouillon à Berson	Affluent du Brouillon à Plassac	Le Brouillon à Plassac	Le Gadeau à Blaye	Le Gadeau à Plassac	Les Brias à St Genès de Blaye	Le Maransin aval	Le Saugeron à Blaye	Affluent du Saugeron à St Martin Lacaussade
		RD004	RD005	RD006	RD007	RD008	RD009	RD010	RD011	RD013	RD014
Bilan de l'oxygène	O2 dissous (mg O2/l)	5,45	8,76	9,2	7,75	8,64	7,5	8,96	6,25	5,75	8,12
	Saturation O2 (%)	54,5	84,2	93,5	78,4	84,8	78	88	68	65	82,8
	DBO5 (mg O2/l)	1,5	1,36	1,35	1,3	1,1	2,6	1,04	2,2	4,7	1,16
	DCO (mg O2/l)*	13,5	14,2	16	15,5	11,6	14,5	6,7	21,5	29,5	12,8
	COD (mg C/l)	4,5	4,652	5,085	4,845	4,17	4,3	2,78	5,49	8,01	3,18
Température	Température (°C)	17,25	14,9	16,9	17,6	15,9	18,2	16,4	21,3	21,5	16,56
Nutriments	Ammonium (NH ₄ ⁺) (mg NH ₄ ⁺ /l)	0,1716	0,1259	0,0685	0,099	0,1066	0,087	0,025	0,682	0,1295	0,07
	Azote Kjeldahl (mg/l)*	0,8	0,796	0,5045	0,53	0,4	0,51	0,425	1,4	1,35	8,79
	Nitrites en (NO ₂ ⁻) (mg NO ₂ ⁻ /l)	0,103	0,0407	0,0597	0,074	0,01	0,029	0,01	0,2245	0,094	0,01
	Nitrates en (NO ₃ ⁻) (mg NO ₃ ⁻ /l)	6,975	3,424	10,425	16,25	2,41	3,2	5,228	9,98	4,82	2,87
	Orthophosphates (PO ₄ ³⁻) (mg PO ₄ ³⁻ /l)	0,202	0,113	0,08	0,499	0,086	0,04	0,01	1,16	0,1215	0,038
	Phosphore total (mg/l)	0,106	0,08	0,068	0,191	0,049	0,078	0,017	0,49	0,127	0,032
Acidification	pH min (uPH)	7,55	7,9	8,05	7,95	7,94	7,85	7,83	7,6	7,65	7,9
	pH max (uPH)	7,9	8	8,2	8,05	8,1	8,1	8,04	7,9	8,3	8,06
Salinité	Conductivité (µS/cm)*	878	827	714	793	939	892	796	820	838	775
	Matière en suspension (mg/l)*	23	15,4	17	20,5	16,2	22,5	2,7	26,5	49,5	34,4
Qualité physico-chimique de l'eau		Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre	Moyen	Bon

*les connaissances actuelles ne permettent pas de fixer de seuils pour cette limite

Interprétation des résultats pour les analyses physico-chimiques

○ RD004 - Le Brouillon a Cars :

La qualité physico-chimique du Brouillon à Cars est moyenne. Les paramètres limitants sont le taux d'oxygène dissous (5,45 mg/l) et la saturation en oxygène (54,5%) dans l'eau, rendant le bilan de l'oxygène « moyen ». La température et l'acidification, basée sur le pH, sont très bonnes et le taux de nutriment est bon. C'est la station avec le plus faible taux d'oxygène de toutes celles suivies en 2020.

○ RD005 - Affluent du Brouillon à Berson :

La qualité physico-chimique de l'affluent du Brouillon à Berson est bonne. La température et l'acidification sont très bonnes, le taux de nutriment et le bilan de l'oxygène sont bons.

○ RD006 - Affluent du Brouillon à Plassac :

La qualité physico-chimique de l'affluent du Brouillon à Plassac est bonne. Tous les paramètres sont bons et la température est très bonne.

○ RD007 - Le Brouillon à Plassac :

La qualité physico-chimique du Brouillon à Plassac est bonne.

Résultat des analyses biologiques

Libellé national	Le Brouillon à Plassac	Le Brouillon à Plassac	Le Gadeau à Plassac	Le Gadeau à Plassac	Les Brias à St Genes de Blaye	Le Saugeron à Blaye	Le Saugeron à Blaye
Code Agence	RD007	RD007	RD009	RD009	RD010	RD013	RD013
INVERTEBRES							
Numéro d'essai Date	RCS190-10922 22/04/2020	RCS201-01197 19/08/2020	RCS190-10923 22/04/2020	RCS201-01198 19/08/2020	RCS190-10924 22/04/2020	RCS190-10925 22/04/2020	RCS201-01200 19/08/2020
Indice Shannon	0,16490	0,18240	0,25250	0,17920	0,29340	0,00000	0,00000
ASPT	0,00000	0,00000	0,32970	0,19120	0,03530	0,00000	0,00000
Polyvoltinisme	0,00000	0,00000	0,13530	0,06880	0,28500	0,00000	0,00000
Ovoviviparité	0,00000	0,00000	0,05390	0,00000	0,38860	0,11140	0,47480
Richesse	0,00000	0,00000	0,26830	0,34150	0,04880	0,00000	0,00000
I2M2	0,02820	0,03120	0,20070	0,14210	0,21760	0,02520	0,10730
Etat biologique (arrêté 2018)	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Mauvais
DIATOMÉES							
Numéro d'essai, Date	IBD190-10926 22/04/2020	IBD201-01201 19/08/2020	IBD190-10927 22/04/2020	IBD201-01202 19/08/2020	IBD190-10928 22/04/2020	IBD190-10929 22/04/2020	IBD201-01204 19/08/2020
Paramètres	Effectif	402	401	404	411	404	409
	Richesse spécifique	26	36	22	34	15	38
	Indice de Shannon weaver	3,33	3,31	2,88	3,6	0,8	4,42
	Equitabilité	0,71	0,64	0,65	0,71	0,21	0,84
	% Diatomées contributives (DC)	100	99	97	100	98	97
Notes	Note IPS	13,5	14,4	14,7	15,1	19	10,7
	Note IBD <i>N.C.= non calculable Res.= réserves liées à DC</i>	13,1	14,7	15,2	15,6	19,5	12,6
	Note en EQR	0,71	0,80	0,83	0,85	1,08	0,68
Etat biologique (arrêté 2018)	Moyen	Bon	Bon	Bon	Très bon	Moyen	Moyen
POISSONS							
Numéro d'essai, Date			IPR201-01194 23/06/2020		IPR201-01195 23/06/2020		IPR201-01196 23/06/2020
Score des métriques d'occurrence	NER		5,0		3,0		
	NEL		5,4		3,8		
	NTE		3,4		0,9		
Score des métriques d'abondance	DIT		1,6		4,3		
	DIO		2,5		10,2		
	DII		0,8		1,2		
	DTI		1,4		0,4		
Note IPR			20,0		23,7		
Etat biologique (arrêté 2018)			Moyen		Moyen		Non Calculable
SYNTHÈSE							
Etat biologique retenu (arrêté 2018)	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Mauvais

Les analyses hydrobiologiques effectuées en 2020 sur les bassins versants du Brouillon, du Gadeau, du Brias-Maransin et du Saugeron présentent quant à eux des résultats inquiétants :

- ✓ Les états écologiques du Brouillon, du Gadeau et du Saugeron sont qualifiés de « **mauvais** ».
- ✓ Pour l'ensemble des suivis, le compartiment macro invertébrés est le plus limitant.
- ✓ Les résultats semblent montrer de fortes altérations de la qualité de l'eau et des habitats des cours d'eau suivis dans ce secteur, très impacté par la viticulture.
- ✓ Pour de nombreuses stations, aucune barrière végétale n'est présente pour freiner ou stopper les intrants provenant des viticultures voisines.
- ✓ L'implantation de ripisylves pourrait limiter la quantité d'intrants dans les cours d'eau

Le tableau ci-dessous permet l'évaluation de l'état écologique au regard des éléments physico-chimiques et biologiques :

Bassin Versant	Code station	Nom Station	Etat Physico-chimique	État biologique Diatomées (IBD)	État biologique Invertébrés (IZM2)	État biologique Poissons (IPR)	Synthèse des éléments biologiques	État écologique retenu
			Paramètres généraux					
Brouillon	RD004	Le Brouillon à Cars	Moyen					
	RD005	Affluent du Brouillon à Berson	Bon					
	RD006	Affluent du Brouillon à Plassac	Bon					
	RD007	Le Brouillon à Plassac	Bon	Moyen	Mauvais		Mauvais	Mauvais
Gadeau	RD008	Le Gadeau à Blaye	Bon					
	RD009	Le Gadeau à Plassac	Bon	Bon	Mauvais	Moyen	Mauvais	Mauvais
Brias Maransin	RD010	Les Brias à Saint Genes de Blaye	Bon	Très bon	Médiocre	Moyen	Médiocre	Médiocre
	RD011	Le Maransin aval	Médiocre					
Saugeron	RD013	Le Saugeron à Blaye	Moyen	Moyen	Mauvais		Mauvais	Mauvais
	RD014	Affluent du Saugeron à Saint Martin Lacaussade	Bon					

- ✓ Évaluation de la qualité des eaux du Moron dans le cadre du projet de démantèlement des dessableurs

Dans le cadre du projet de démantèlement des obstacles à la continuité écologique, en particulier les « Dessableurs » du Moron, un ensemble de suivis « avant travaux » a été engagé (validé au préalable en COPIL) pour disposer d'un état initial.

Ces suivis ont porté sur la faune ichtyologique (les poissons) par le protocole Indice Poisson Rivière sur 4 dessableurs. Le suivi a été réalisé par la Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA).

Résultats du suivi « Poissons » (protocole IPR) relatif au dessableur D4



Fig 1. Dessableur « D4 » sur le Moron

La classe de qualité du peuplement relatif aux poissons est **bonne** en amont du dessableur. Elle est **médiocre** en aval du seuil et pourrait refléter l'effet obstacle du seuil face à l'épinoche, espèce de petite taille et peu vélocité, qui se trouve nettement plus abondante en aval qu'en amont du dessableur.

L'anguille au stade juvénile et subadulte est représentée à peu près de manière identique de part et d'autre du dessableur. L'écrevisse de Louisiane est deux fois plus abondante en aval du seuil qu'en amont. Elle y représente presque la moitié de la biomasse du peuplement observée.

Tableau 1. Liste et statuts des espèces présentes sur le Moron au niveau des stations de pêche du site D4

NOM VERNACULAIRE	ESPECE/GENRE	CODE	LEGISLATION	Aval D4	Amont D4m
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	CR (ICUN) Plan de gestion, CITES	X	X
Carassin argenté	<i>Carassus gibelio</i>	CAG	-		X
Cyprinidé non déterminé	<i>Cottus gobio</i>	CYP	-	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	EPI	-	X	X
Gambusie	<i>Gambusia affinis</i>	GAM		X	
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	-	X	
Goujon spp.	<i>Gobio spp.</i>		-	X	X
Lamproie du genre Lampetra	<i>Lampetra spp.</i>	LAM	Protégée (quelle que soit l'espèce)	X	
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	-	X	X
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	-	X	X
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES	Nuisible	X	
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH	Nuisible		X
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR	Nuisible	X	
Vairon	<i>Phoxinus spp.</i>			X	
Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	PCC	Nuisible	X	X
Crabe chinois	<i>Eriocheir sinensis</i>	ECS	Nuisible	X	
Total				14	9

Tableau 2. Scores de chaque métrique, valeur de l'indice poisson rivière et classe de qualité

	Aval du D4	Amont du D4
Valeur de l'IPR (somme des scores des métriques)	26,42	14,52
Classe de qualité	Médiocre	Bonne

En termes d'éco pathologie, le peuplement piscicole présente un état de santé **moyen** en aval comme en amont du seuil. Sur cette dernière station, 20% des individus prélevés sont porteurs de pathologie lésionnelle potentiellement reliée à de la prédation et des traumatismes.

✓ Suivi hydromorphologique

Les deux stations sont très homogènes en termes de faciès (dominance des plats courants) les profondeurs en eau faibles et le sable en tant que substrat du lit domine de manière exclusive, autant en amont qu'en aval du seuil. **L'effet d'accumulation du sable en amont du seuil est détecté.**

✓ Suivi des macro-invertébrés (protocole I2M2)

Concernant la biologie, les prélèvements de macro-invertébrés analysés au travers de l'outil diagnostic de l'I2M2 pointe vers des problèmes probables d'**instabilité hydrologique et de pesticides**. Le Moron connaît en effet des étiages sévères avec des assècs estivaux importants, qui peuvent durer plusieurs mois. En période hivernale, les inondations des prairies alluviales et des palus sont fréquentes.

Le bassin versant est d'autre part classé en zones de vigilance « Pesticides » et « Nitrates Grandes Cultures ».

1.2 Poursuivre la mise en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion

Pour assurer une gestion cohérente sur l'ensemble des 9 bassins versants dont il a la gestion, le Syndicat du Moron vise à s'appuyer sur **4 documents cadres** :

- Le PPG du Moron
- Le PPG du Mangaud et Grenet
- Le PPG du Blayais (Brias-Maransin, Gadeau, Saugeron et Brouillon)
- Le PPG de la Virvée et de la Renaudière
- Le PPG du Moron

Année de révision : 2014

État : opérationnel (2015-2024). Arrive à mi-parcours (une évaluation et une actualisation du programme sera proposée en 2021).

Programme de travaux et études 2020 :

- Programme d'entretien de la ripisylve (dont gestion des invasives) : 40 580 ml
- Diversification des faciès d'écoulement : 20 aménagements

- Étude hydrologique (site naturel du Moron et Palus du Moron)
- Étude relative au débit minimum biologique

- **Le PPG du Mangaud et Grenet**

Année de création : 2020-2021

État : en cours d'instruction par les services de l'état

Étude de définition du PPG (2020) : finalisation des phases 3 et 4. Dépôt du dossier et de la DIG en octobre 2020.

- **Le PPG du Blayais (Brouillon, Saugeron, Gadeau et Brias-Maransin)**

Année de révision : en cours de réalisation (dernier PPG opérationnel 2010 – 2014)

État : en cours de réalisation (notification du marché en fin d'année 2019)

Étude de définition du PPG (2020) : réalisation de la phase 1 (diagnostic)

- **Le PPG de la Virvée et de la Renaudière**

Année de création : inexistence de PPG (zone blanche avant la prise de compétence par le syndicat).

État : lancement de la consultation prévu en 2021 (validation du CCTP et notification d'attribution d'aide réalisée en cour d'année 2020).

Étude de définition du PPG : réalisation 2022/2023

1.2.1 Programme Pluriannuel de Gestion du Moron

1.2.1.1 Étude hydrologique des palus du Moron et du site naturel du Moron

L'étude hydrologique, inscrite au PPG vise à acquérir une connaissance hydrologique et hydraulique approfondie des sites dits des « palus du Moron » et du « site naturel du Moron » situés tous deux sur la commune de Prignac et Marcamps.

L'objectif de l'étude est de comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique global des deux sites d'étude et leur relation avec le Moron, de les confronter aux enjeux écologiques (préservation des habitats et des espèces, soutien à l'étiage du Moron) et aux usages en place pour aboutir à un plan d'actions consensuelle de valorisation des sites.

Suite à des échanges avec la commune de Saint-Gervais et les financeurs, le périmètre de l'étude a été élargi pour inclure la zone de palus de la commune de Saint-Gervais.

L'étude hydrologique et hydraulique devra notamment permettre:

- De déterminer et quantifier les entrées (sources) et les sorties de l'eau ainsi que la capacité des zones humides à stocker l'eau,

- De comprendre les variations spatio-temporelles des niveaux d'eau (de surface et souterraine),
- D'identifier et quantifier les différents flux,
- De dresser une stratégie de valorisation hydrologique et écologique,
- De dresser des hypothèses de restauration, d'aménagement et de gestion pluriannuelle pour valoriser écologiquement et hydrologiquement ces deux espaces.



Fig 2. Les Palus du Moron à Prignac et Marcamps

La rédaction du cahier des charges et du dossier de demande de financement a eu lieu au premier semestre 2020. La consultation a été lancée en octobre 2020. Le marché a été notifié en fin d'année 2020.

Les résultats de l'étude parviendront en fin d'année 2021.

1.2.1.2 Étude relative au débit minimum biologique

Inscrite au PPG du Moron, l'objectif de l'étude vise à la définition d'une gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant du Moron, prenant en compte la vie biologique, en particulier piscicole en cohérence avec les démarches de définition des débits « écologiques » développées aux échelles nationales et européennes.

Il s'agit de recenser les données et outils mobilisables pour apporter des éléments de réponses aux différentes questions énumérées ci-dessous :

- Quelle est la ressource en eau disponible du bassin versant du Moron et comment se répartit-elle dans l'espace et dans le temps (saisons et années)?
 - Comment fonctionne le bassin versant du Moron et comment interagissent les cours d'eau et les nappes?
 - Quels sont les volumes d'eau utilisés et comment se répartissent-ils dans l'espace et dans le temps (saisons et années)? Comment les usages vont-ils évoluer à l'avenir sur le territoire?
 - En fonction des conditions climatiques et des prélèvements, comment le système réagit-il?

- Y-a-t-il des situations critiques entraînant de restrictions des prélèvements?
- Ces situations sont-elles fréquentes et récurrentes?
- Où surviennent (peuvent survenir) les problèmes de déséquilibre quantitatif aujourd'hui (et dans le futur)?



Fig 3. Le Moron à Pugnac - Mai 2020



Fig 4. Le Moron à Pugnac - Août 2020

La rédaction du cahier des charges et du dossier de demande de financement a eu lieu au premier semestre 2020. Les échanges avec les partenaires techniques et financiers auront permis de lancer la consultation au mois d'octobre 2020. Le marché a été notifié en fin d'année 2020.

Les résultats de l'étude parviendront en fin d'année 2021.

1.2.1.3 Avant-Projet du point de vidange VD2 (conduite d'eau brute du Blayais alimentant la centrale nucléaire du Blayais)

Suite à des échanges et rencontres techniques avec le Conseil Départemental de Gironde (gestionnaire de la conduite d'eau brute du Blayais) relatifs à l'ouvrage de vidange « VD2 » (ouvrage de purge de la canalisation situé sur le Nézereau, affluent du Moron), le syndicat du Moron a été consulté pour la mise en place d'un suivi écologique.

Ces échanges auront permis de soumettre au Conseil Départemental un Avant-Projet pour une meilleure intégration de l'ouvrage et une amélioration de la continuité écologique.

Cet avant-projet est à ce jour à l'étude par les services du Conseil Départemental de Gironde et vise à améliorer la continuité écologique par la suppression du seuil en béton (au pied de la cascade).

Par ailleurs, le syndicat participe aux divers COPIL et COTECH pour s'assurer du faible impact des rejets au milieu naturel (les eaux déversées lors des vidanges sont des eaux prélevées sur l'Isle particulièrement chargé en matière en suspension.)



Figures 5 et 6. Ouvrage de purge « VD 2 »

1.2.1.4 Programme d'entretien de la ripisylve du Moron

Le programme de travaux d'entretien de la ripisylve s'est porté en 2020 sur le ruisseau de Barbefer et ses affluents secondaires (ruisseau de Bourdillot, ruisseau de Mérigot, ruisseau de Gravereau, Penau, Font du Loup, Graves, Chardons, Jamais, Giron) Bavolier, Chauvin, Coffin, Pas de la Gâche.

Le linéaire des cours d'eau entretenus s'est porté sur **40 580 ml**.

Les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve se sont traduits par des opérations d'abattages et débroussaillage pour favoriser une ripisylve qualitative et fonctionnelle (recépage, bouturage, sélection des essences, contrôle des espèces exotiques envahissantes).

Une gestion relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a ciblé les espèces suivantes : la Jussie (*Ludwigia grandiflora*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), l'Érable negundo (*Acer negundo*), le Robinier-faux-acacia (*Robinia pseudacacia*), le Bidens feuillu (*Bidens frondosa*) et la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

Des travaux de nettoyage et d'évacuation des déchets ont aussi été réalisés sur le secteur de Saint-Urbain en bordure du Moron.



Figures 7 et 8. Nettoyage de déchets en bordure du Moron à Saint-Urbain

1.2.1.5 Aménagements pour la diversification des écoulements

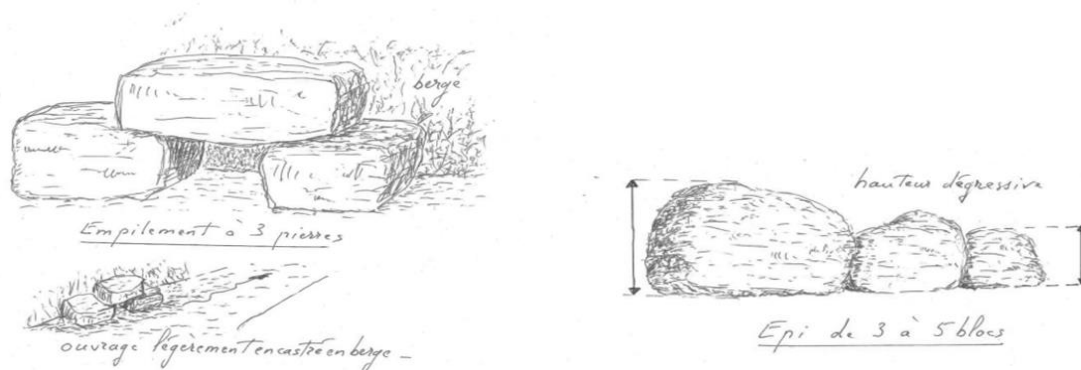
Afin de diversifier les faciès d'écoulement sur le Moron des aménagements pour la restauration hydromorphologique ont été mis en place.

Épis déflecteurs, dispositifs de blocs ou d'élément végétal ont été mis en œuvre pour varier les écoulements.

Le syndicat du Moron a lancé une consultation en fin d'année 2020 pour la « réalisation de 15 aménagements hydrologiques » avec des dispositifs d'enrochement (de provenance locale).

Le Marché a été attribué à la SARL La Bourquaise.

Les travaux ont été reportés à 2021 en raison des conditions climatiques et hydrologiques non favorables de fin d'année.



Figures 9 et 10. Aménagements prévus dans le cadre de la consultation

De plus, l'équipe technique du syndicat aura réalisé 5 aménagements hydrologiques sur le secteur de Saint-Urbain nécessitant des techniques de génie végétal.

Ces aménagements ont visé à réduire la section du lit (ayant subi dans le passé un reprofilage conséquent) afin de diversifier la nature des écoulements.



Fig 11 et 12. Travaux de diversification des écoulements réalisés en régie

1.2.1.6 Démantèlement des « Dessableurs »

Dans le cadre du projet de démantèlement des obstacles à la continuité écologique, en particulier les « Dessableurs » du Moron, un ensemble de suivis « avant travaux » ont été engagés (validés au préalable en COPIL) pour disposer d'un état initial.

Ces suivis ont porté sur la faune ichthyologique (les poissons) par le protocole Indice Poisson Rivière sur 4 dessableurs. La prestation a été réalisée par la Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA).



Fig 13. et 14. Suivi piscicole réalisé par la FDAAPPMA

Les démarches administratives suivantes ont été réalisées :

- La rédaction et transmission d'un dossier de déclaration pour la suppression de 13 dessableurs et une dizaine de micro-seuils
- La rédaction et transmission pour instruction des 13 dossiers d'existence des dessableurs (ensemble des dessableurs du Moron).
- Les rencontres et accords des propriétaires concernés
- La rédaction d'un dossier de demande de financement.
- La mise en place de suivis écologiques « avant travaux » (hydromorphologie, poissons, macro-invertébrés, odonates et flore).
- La préparation des pièces techniques et administratives pour le lancement d'une consultation (CCTP, AE, DPGF, CCAP ...).

Le dossier a été instruit et accepté par la DDTM. La première phase de démantèlement aura lieu en 2021 en période d'étiage (septembre-octobre) pour limiter les impacts au milieu naturel.

1.2.2 Programme Pluriannuel de Gestion du Blayais

Notifié en fin d'année 2019, le marché relatif à la réalisation du Programme Pluriannuel de Gestion a démarré en début d'année 2020.

Conformément au cahier des charges, le bureau d'études aura finalisé la première phase de diagnostic.

Cette phase de diagnostic aura permis l'acquisition de données sur la qualité des eaux des cours d'eau du Blayais ainsi que des données naturalistes.

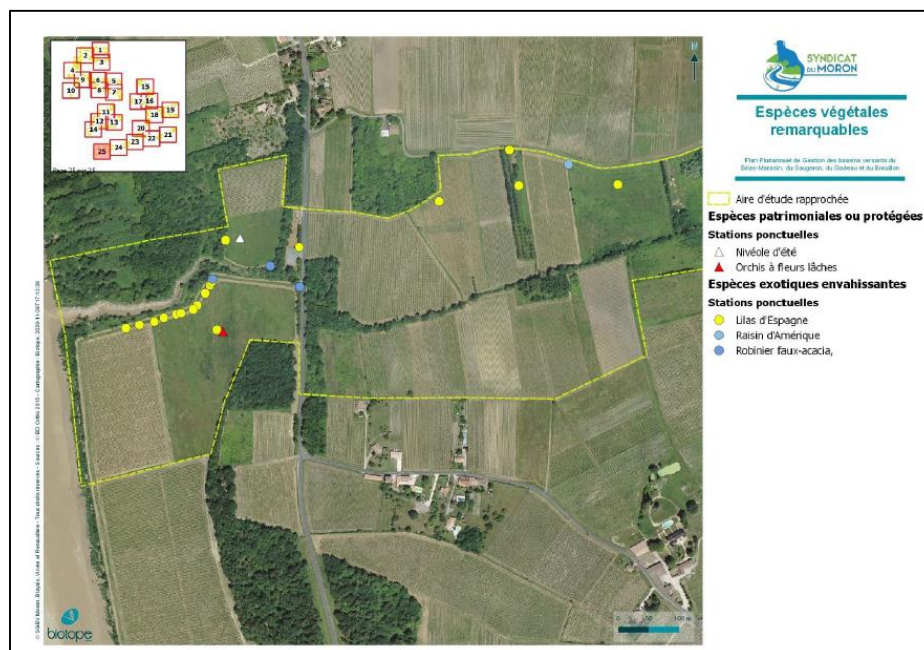


Fig 15. Exemple de cartographie produite



Fig 16. Orchis à fleurs lâches

(Statut de protection départementale)



Fig 17. Nivéole d'été

(Statut de protection nationale)

1.2.3 Programme Pluriannuel de Gestion du Mangaud et du Grenet

Le Programme Pluriannuel de Gestion du Mangaud et du Grenet a été réceptionné à l'issu d'un COPIL au mois juin 2020. La procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposée fin juillet 2020. Le dossier a nécessité des compléments souhaités par la DDTM.

La nouvelle version a été déposée en octobre 2020.

Le programme de travaux est ainsi opérationnel pour 2021.

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et nature
Guichet unique de l'eau

Affaire suivie par :
Ludwick SIMON
Inspectrice de l'environnement
Tél : 05 56 93 35 11
Mél : ludwick.simon@gironde.gouv.fr

Monsieur le Président du Syndicat de
Gestion des Bassins Versants (SGBV)
Moron, Blayais, Virvée et Renaudière
Maison des services au public
8 au Mas
33710 BOURG

Bordeaux, le

Objet : Dossier de Déclaration d'Intérêt Général au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement
Courrier de notification de l'arrêté préfectoral

Monsieur le Président,
L'instruction du dossier de déclaration d'intérêt général du Plan Pluriannuel de Gestion 2021 – 2030 des cours d'eau du Mangaud et du Grenet concernant son programme de travaux d'entretien et de restauration de la végétation vient d'arriver à son terme.
J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la copie de l'arrêté préfectoral n°SEN202103/18-045 du 24 mars 2021 du Plan Pluriannuel de Gestion 2021 – 2030 des cours d'eau du Mangaud et du Grenet en application de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.
Je vous invite à respecter strictement la totalité des prescriptions de cet arrêté.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de la cellule Qualité Terme bleue
Emmanuel DAVISAUT

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 93 30 33
Mél : ddtm-sper@gironde.gouv.fr
www.gironde.gouv.fr

1/1

Fig 18. Courrier de notification de l'arrêté préfectoral

1.2.4 Programme Pluriannuel de Gestion de la Virvée et de la Renaudière

Les services du syndicat ont rédigé un projet de CCTP pour la mise en œuvre de l'étude de définition du PPG de la Virvée et de la Renaudière.

Un dossier de demande de financement a été formulé auprès de l'agence de l'eau et a bénéficié d'une notification d'attribution d'aide.

La consultation pour le lancement de l'étude du PPG aura lieu en début d'année 2022.

Orientation II : Protéger durablement les habitats naturels et la biodiversité

2.1 Amélioration des connaissances écologiques

2.1.1 Mise en œuvre d'une veille écologique

En 2020, le Syndicat a souhaité évaluer la faisabilité d'une stratégie de veille écologique multi-taxons, à l'aide de protocoles standardisés sur l'ensemble des bassins versant.

Disposant de peu de données naturalistes sur le territoire, cette stratégie permettrait à terme d'évaluer les tendances populationnelles des espèces suivies, afin de questionner l'influence de paramètres variés : travaux du syndicat, mutation des systèmes agricoles, amélioration de la qualité de l'eau, changements globaux, etc.

Sept taxons ont été ciblés dans cette optique : les amphibiens, la flore patrimoniale, les grands mammifères, les odonates, les oiseaux nicheurs, les reptiles et les papillons de jour.

Pendant 6 mois, le travail conjoint du chargé de mission zones humides et d'une stagiaire, Aliénor Vautier, en Master 2 (Parcours « Biodiversité et Suivis Environnementaux »), a permis d'évaluer la faisabilité du projet et de tester notamment le protocole pour les papillons de jour, à l'occasion d'une session complète de suivis.

L'ensemble des résultats est disponible dans le rapport « Mise en place d'une veille écologique multi-taxons sur le territoire du Syndicat, Vautier Aliénor, 2020 », disponible sur demande auprès du Syndicat.

Parallèlement à cette démarche, l'acquisition de GPS de terrain ainsi que la formation des agents du syndicat aura permis d'initier une amélioration des connaissances de la biodiversité du territoire.

Master 2
mention Biodiversité, Écologie et Évolution
parcours « BIODIVERSITÉ ET SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX »

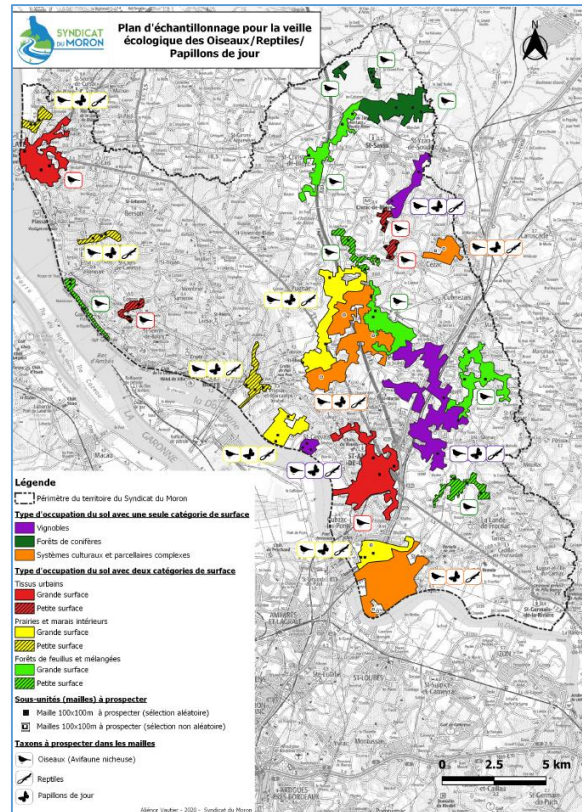
Année universitaire 2019-2020

Rapport de stage de :
VAUTIER ALIENOR

Mise en place d'une veille écologique multi-taxons sur le territoire du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Structure d'accueil :
Syndicat du Moron et du Blayais
8 au Mas
33 710 Bourg-sur-Gironde

Maître de stage :
WATELLE Gauthier



Figures 19 et 20. Page de garde du rapport et stratégie d'échantillonnage

2.1.2 Projet Cistude d'Europe

Le Syndicat du Moron a piloté un suivi collaboratif à l'échelle de 3 sites Natura 2000, financé à 80% par la DREAL, et visant le suivi de la Cistude d'Europe. Ce projet entendait confirmer, en coordination avec Cistude Nature, la présence de la Cistude d'Europe, par observation et piégeage.

L'objectif à long terme vise l'amorce d'un futur projet de reconnexion des populations entre elles, et entre les sites, dans un objectif d'amélioration de l'état de conservation de l'espèce.

Les résultats méritant d'être consolidés, les suivis se poursuivront sur les 4 sites Natura 2000 en 2021 et 2022, dans le cadre d'un projet porté par Cistude Nature, et financé à 100% par la DREAL.



Figure 21. Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

2.1.3 Démarche de protection et de valorisation des zones humides

Inventaire des zones humides

En 2020, le Syndicat a souhaité lancer la démarche d'inventaire des zones humides du territoire dans sa globalité. Dans ce cadre, un travail collaboratif a été mené entre le directeur, le chargé de mission et le Forum des marais atlantiques afin de rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ce document a été amendé et validé par l'Agence de l'Eau et le Forum des Marais Atlantiques, et a permis de lancer en fin d'année 2020 un appel d'offres qui permettra au Syndicat de sélectionner un bureau d'études qui l'assistera dans cette mission.

Le marché prévoit un calendrier sur 4 ans, afin d'inventorier l'intégralité des zones humides sur chaque bassin versant en compétence du Syndicat.



Figure 22. Zone humide à Prignac et Marcamps

2.1.4 Réflexions stratégiques pour la gestion du Site Naturel du Moron, à Prignac et Marcamps

En 2020, le Syndicat a entamé une réflexion avec la nouvelle municipalité de Prignac-et-Marcamps, relative à la gestion du Site Naturel du Moron, en concertation avec l'ACCA et l'APPMA locale.

Dans ce cadre, et en concertation avec ces partenaires, la municipalité entend se rapprocher des services départementaux pour explorer les stratégies de financement possibles.

2.1.5 Réflexions stratégiques pour la gestion des parcelles communales de Plassac

En 2020, le Syndicat a été sollicité pour participer à la future stratégie de gestion des parcelles communales de Plassac. Dans le cadre d'un projet d'Eco-Lieu, la municipalité de Plassac souhaite croiser les données écologiques et agronomiques afin de disposer d'éléments de pondération permettant d'identifier les alternatives possibles en vue d'une future gestion agro-écologique des parcelles.

Le directeur et le chargé de mission ont apporté à la commune un éclairage sur les enjeux écologiques et hydrologiques du site, notamment les groupes taxonomiques à inventorier afin d'avancer dans ce projet.

2.2 Favoriser les liens entre population et nature

2.2.1 Programme des sorties

Prospections naturalistes participatives : plusieurs prospections avaient été planifiées, à destination du grand public (odonates, papillons, etc.), au nom du Syndicat et en partenariat avec le Conservatoire de l'Estuaire. La tenue de ces animations a été reportée, afin de satisfaire aux exigences de la situation sanitaire particulière en 2020. Le Syndicat espère pouvoir proposer à nouveau un programme complet d'animations en 2021.

2.2.2 Projets participatifs

Parcours pédagogique de Saint-Vivien-de-Blaye : le chargé de mission a assisté la commune de Saint Vivien de Blaye dans la réalisation d'un petit parcours pédagogique au bord du cours d'eau Barbefer, sur parcelles communales. Des panneaux seront positionnés le long du parcours afin d'aider le public à la reconnaissance des espèces d'arbre.

Dans ce cadre, le chargé de mission a réalisé l'inventaire des espèces arborées ou arbustives présentes, proposé des textes d'accompagnement, et fléché différents prestataires compétents dans la mise en page et impression pour panneaux extérieurs. Le positionnement des panneaux a été réalisé en concertation avec la commune. La pose prévisionnelle aura lieu courant 2021.

2.2.3 Stage et services civiques

Le syndicat a accueilli en 2020 deux services civiques et une stagiaire en Master 2 pour accompagner les équipes de la régie et participer à la démarche de veille écologique par la préparation de dispositifs de détection.

2.3 Développer une politique foncière volontariste de protection et de valorisation des espaces naturels

La maîtrise foncière constitue un levier efficace pour élaborer une stratégie de conservation et de valorisation du patrimoine naturel. Elle facilite également les possibilités de mise en œuvre d'opérations d'aménagement ou de restauration.

La mise en œuvre d'une stratégie foncière est également un outil permettant de prévenir de l'artificialisation et de la dégradation des cours d'eau.



Figure 23 et 24. Exemples d'artificialisation de cours d'eau en contexte privatif

Partenariat avec le Conseil Départemental pour la création de ZPENS

En 2020, le Syndicat a souhaité initier la création de Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur les vallées alluviales à enjeux de son territoire. Dans ce cadre, un travail collaboratif a été mené entre le directeur du Syndicat, le chargé de mission et le département Gironde.

Trois communes ont été rencontrées en 2020 : Pugnac, Saint Gervais, et Saint Laurent d'Arce.

Un groupe foncier réunissant plusieurs acteurs du territoire sera organisé en 2021 pour poursuivre la démarche.

Acquisition d'une bande foncière aux abords immédiats de la Renaudière

Cette négociation avec la société « Terre de Gironde » s'est faite pour l'euro symbolique et permettra d'engager un projet de restauration ambitieux sur une portion de la Renaudière.



Fig 25. Situation actuelle (avant projet)

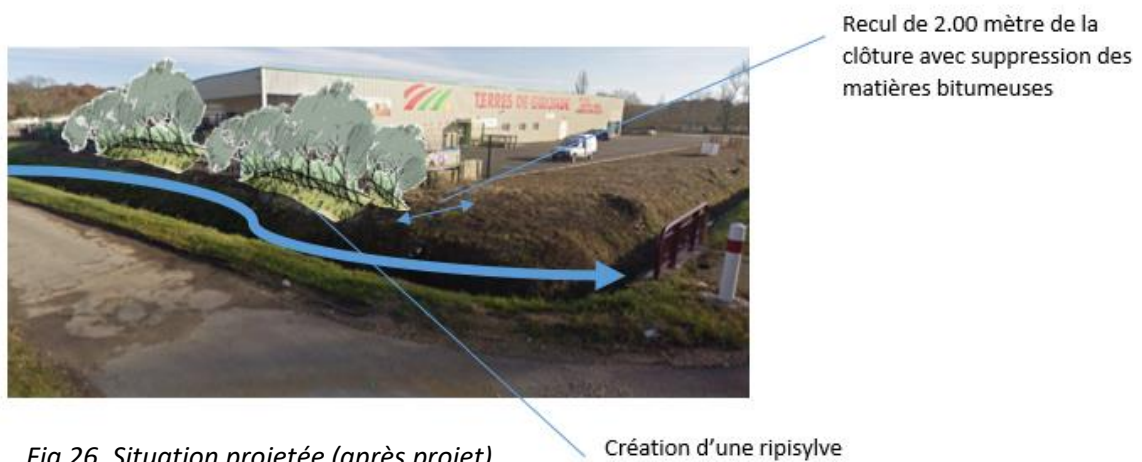


Fig 26. Situation projetée (après projet)

2.4 Valoriser la trame bleue

2.4.1 Candidature à l'appel à projet « restauration des zones humides » de l'entente pour l'eau

Réponse à l'appel à projet « restauration des zones humides » de l'entente pour l'eau

En 2020, le Syndicat a proposé une réponse à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant », de l'Entente pour l'Eau, pour un budget global de 565 225 € sur 4 années. Ce projet permettra d'engager une stratégie de travaux ambitieuse, au service des zones humides, au travers des 3 axes suivants :

- Axe 1 - Restauration et valorisation du paysage hydrologique ;
- Axe 2 - Déploiement d'une stratégie foncière pour la protection et la maîtrise des secteurs à enjeux ;
- Axe 3 - Sensibilisation des acteurs à la valorisation et à la préservation des têtes de bassin.

Piloté par le directeur et le chargé de mission zones humides, ce projet partenarial a permis notamment de réunir autour d'un objectif commun les partenaires techniques suivants :

- Le Forum des marais atlantiques : appui aux travaux, aux suivis scientifiques et à la gestion agricole des milieux humides ;
- Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine : appui à l'expertise en matière de biodiversité et accompagnement à la sécurisation foncière de zones humides de tête de bassins versants identifiées comme à enjeu ;
- Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) : appui au suivi scientifique (suivi spécifique sur les résidus de produits phytosanitaires dans les eaux) ;
- Laboratoire Géoressources et environnement (G&E) : appui au suivi scientifique (étude des mécanismes de transfert et de stockage de Carbone).

Le Syndicat a été désigné lauréat de l'appel à projet.
Les actions prévues seront engagées dès 2021.

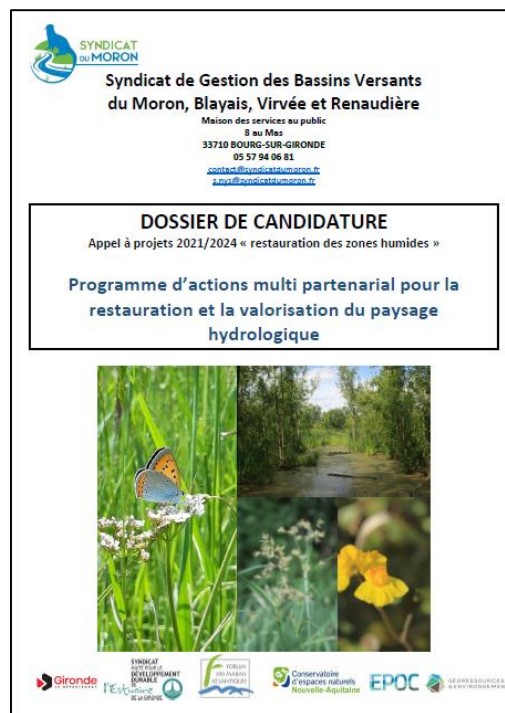


Fig 27. Dossier de candidature à l'appel à projets « restauration des zones humides »

2.4.2 Appui technique à la réalisation et entretien de mares

En 2020, le Syndicat a souhaité tester la réalisation de petites mares sur des parcelles propriétés du Syndicat, à proximité du Moron, sur la commune de Civrac-de-Blaye.

Des travaux de réouverture de mares existantes, sur la commune de Gauriac, ont également été réalisés, en concertation avec la municipalité.

2.4.3 Réflexions stratégiques pour la gestion des mares DFCI de Saint-Savin

En 2020, le Syndicat et la commune de Saint-Savin ont posé les bases d'une stratégie prévisionnelle visant la maximisation du potentiel écologique de plusieurs mares DFCI sur la commune.

Dans ce cadre, le syndicat a dressé la fiche d'identité de 6 plans d'eau proposés par la commune, et dressé les itinéraires techniques envisageables (recalibrage des berges en pentes douces, gestion extensive des bords de mare, etc.).

Analyse synthétique du potentiel de renaturation de 4 plans d'eau DFCI sur la commune de Saint Savin



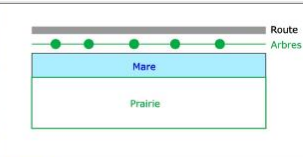


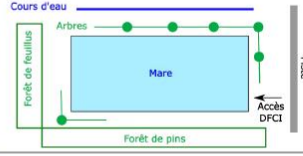


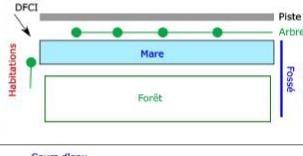


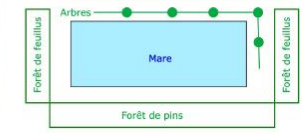
			<p>Localisation : Lieu-dit Froumy Utilisation DFCI : Non (à confirmer) Proposition : agrandissement de la mare en direction de la prairie, avec reprofilage des berges en pentes douces et suppression du bourrelet de curage sur ce côté-ci ; renaturation de quelques mètres de berges Contrainte : il est nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire de la prairie. Intérêt des travaux : Fort (car vaste connexion potentielle avec la zone basse de la prairie)</p>
			<p>Localisation : Lieu-dit Le Petit Pas Utilisation DFCI : Oui (MPS9) Proposition : reprofilage des berges en pentes douces du côté opposé à l'accès DFCI ; renaturation de quelques mètres de berges ; collecte des déchets dans la mare Contrainte : l'espace est très contraint et il est nécessaire d'obtenir l'accord du/des propriétaires Intérêt : Faible (car le gain de zones humides sera faible et l'intérêt écologique actuel est déjà fort)</p>
			<p>Localisation : Lieu-dit Bel Air Utilisation DFCI : Oui (MPS3) Proposition : reprofilage des berges en pentes douces du côté forêt Contrainte : l'espace est très contraint et il est nécessaire d'obtenir l'accord du/des propriétaires Intérêt : Faible (car le gain de zones humides sera faible)</p>
			<p>Localisation : Lieu-dit Pas des Bouchettes Utilisation DFCI : Non Proposition : reprofilage des berges en pentes douces du côté pins ; abaissement du bourrelet de curage côté cours d'eau ; suppression du trop-plein (tuyau PVC) ; reconnexion avec la dépression humide à l'est. Contrainte : l'espace est très contraint, et il est nécessaire d'obtenir l'accord du/des propriétaires Intérêt : Faible (car érosion en cours : le lit du cours d'eau traversera la mare dans quelques années)</p>

Fig 28. Note technique réalisée par le syndicat

2.5 Animation de la démarche Natura 2000 « vallée et Palus du Moron »



Fig 29. Animation grand public proposée à l'occasion de la Fête de la nature

Synthèse des missions contractuelles

Chartes Natura 2000

- 1 nouvelle charte Natura 2000 en 2020 sur 2,80 ha de prairies et boisements, signée par un particulier
- 3 chartes Natura 2000 signées depuis 2015

Contrats Natura 2000

- 1 contrat Natura 2000 en cours sur 9,20 ha de prairie, roselières et mares, signé par la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde pour la période 2017-2021
- Subventions mobilisées : 25 525,00 €

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

- 10 dossiers agricoles déposés depuis 2016
- 193,50 ha engagés pour la préservation des prairies
- Subventions mobilisées : 117 074,27 €

Synthèse des missions non contractuelles

Evaluations d'incidences Natura 2000

- 4 procédures d'évaluations d'incidences accompagnées en 2020
- 15 procédures d'évaluations d'incidences accompagnées depuis 2015

Orientation III : Prévenir et réduire le risque inondation

3.1 Accompagnement technique et méthodologique des collectivités locales

Suite aux évènements pluvieux des 10 et 11 mai 2020, le syndicat du Moron a apporté un soutien technique et méthodologique à 9 communes (Bayon-sur-Gironde, Bourg-sur-Gironde, Plassac, Villeneuve, Lansac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Gervais, Samonac, Saint-Seurin-de-Bourg) impactées pour solutionner les problèmes d'inondation.

L'accompagnement technique des communes aura permis de développer un projet de restauration de zones humides (commune de Bayon-sur-Gironde).



Fig 30. Bayon-sur-Gironde lors de la crue du mois de mai 2020



Fig 31. Article paru dans le journal Sud-Ouest

Orientation IV : Améliorer la visibilité et la notoriété du syndicat

4.1 Mobiliser les forces vives autour de projets fédérateurs

Le syndicat a développé en 2020 une démarche de science participative avec le grand public.

Science participative à Bourg

NATURE Le Syndicat du Moron invite les promeneurs à ouvrir les yeux pour lui signaler deux espèces d'animaux

Le Syndicat du Moron met les citoyens à contribution. En effet, il propose aux promeneurs et autres amoureux de la nature d'ouvrir l'œil et de signaler auprès du Syndicat la présence de deux espèces d'animaux : la cistude d'Europe et la Rosalie des Alpes.

La première est une tortue qui vit normalement sous nos latitudes ; la seconde est un insecte coléoptère et xylophage. Le Syndicat du Moron couvre le bassin du même nom. Celui-ci est un territoire qui forme un triangle qui s'étend de Blaye à Saint-Savin, du Fronsadais aux confins de Libourne et bordé au sud par la Dordogne. L'observation est donc ouverte sur tout cet



La Rosalie des Alpes et la cistude d'Europe, deux espèces à débusquer et observer. PHOTO SYNDICAT DU MORON

espace. Neuf rivières ou ruisseaux coulent sur ce bassin : Le Moron, le Brouillon, la Virvée, la Renaudière, le Brais Maransin, le Gadeau, le Grenet, le Mangaud et le Saugeron.

Il est important pour le Syndicat d'avoir une idée de la population de ces espèces pour lancer des études. Savoir si elles sont rares parce qu'elles sont discrètes ou bien si el-

les souffrent de concurrence d'autres espèces ou de pollution. L'observation de ces deux espèces ne sera possible que cet été car ensuite elles hibernent.

Frédéric Dupuy

Contacts : 0683300730 ou
 g.wattelle@syndicatdumoron.fr
 Site : www.syndicatdumoron.fr

PRIGNAC-ET-MARCAMPS

Le syndicat du Moron cherche ses tortues

Un programme de recherche autour de la cistude d'Europe, la seule tortue d'eau douce de notre continent, est en cours sur les sites Natura 2000 du syndicat du Moron. Les observations s'étendent en fait à tout le territoire



La cistude d'Europe est présente au Moron

Photo JFC

Par une matinée ensoleillée, le chargé de mission Natura 2000 du syndicat du Moron, Gauthier Wattelle, et sa stagiaire Ailénor Vautier s'approchent silencieusement du plan d'eau. Sur une souche au milieu de l'étang, plusieurs tortues se prélassent au soleil. Un coup d'œil dans la

longue-vue déçoit les deux biologistes : « C'est de la tortue de Floride, une espèce introduite, explique Gauthier Wattelle. Mais c'est la première sortie de la saison et la cistude a été vue par le passé ». Le but du programme, qui va s'étendre sur plusieurs années, est d'abord de confirmer la présence de la cistude sur plusieurs secteurs, le site Natura 2000 de la

vallée du Moron, celui des Landes de Montendre, et celui de la Seugne.

Le public peut participer

« Dans un premier temps, continue le chargé de mission, on établit sa présence, par l'observation visuelle ou par piégeage. On sait que la population des Landes de Montendre est assez abondante.

Si elle l'est aussi dans les autres zones, on ne touche à rien. Sinon, on intervient pour reconnecter les trois secteurs et éviter l'isolement des populations et permettre leur circulation.

Cette année, trois sorties sur chaque site potentiel sont prévues, ainsi que cinq journées de piégeage là où les observations n'auraient rien donné ». Mais

Gauthier Wattelle compte aussi sur la participation du public : « Si vous apercevez des tortues d'eau douce (elles se tiennent généralement sur une branche qui affleure hors de l'eau au soleil), n'importe où en Haute-Gironde, signalez votre observation en appelant le 06 83 30 07 30. Nous nous déplaçons pour confirmer l'observation ».

L'opération se fait en partenariat avec l'association Cistude Nature, qui a formé les agents de terrain, le bureau d'études MTD pour les Landes de Montendre et le syndicat de la Seugne.

Jean-François Chérel

Fig 32 et 33. Articles de presse relatifs à des projets de science participative

4.2 Développement des partenariats

Forum des Marais Atlantiques

Partenariat engagé avec le Forum des Marais Atlantiques pour la préparation du cahier des charges de l'étude « inventaire des zones humides » et pour une candidature commune à l'appel à projet « restauration des zones humides » porté par l'entente pour l'eau.

CEN Aquitaine

La candidature à l'appel à projet « restauration des zones humides » aura également permis de conforter un partenariat avec le CEN Aquitaine.

4.3 Développement d'une stratégie de communication

Le syndicat du Moron a lancé en fin 2019 une consultation pour la création d'un logo, d'une charte graphique et d'un site internet.

L'ensemble a été réceptionné au 1^{er} trimestre 2020. Le syndicat du Moron dispose désormais d'un logo.



Fig 34. Logo du Syndicat du Moron

Un site internet a également été créé en 2020 : www.syndicatdumoron.fr



Fig 35 . Site internet du syndicat du Moron (www.syndicatdumoron.fr)

Flocage des véhicules

Pour poursuivre sa stratégie de communication, les véhicules du syndicat ont été équipés de logo au 1er semestre 2020. La commande de bandes magnétiques apposées du logo permet également d'identifier les véhicules des personnels temporaires (stagiaires, services civiques ...).



Fig 36 . Flocage sur véhicule

Orientation V : conforter la structuration et la vision prospective du syndicat

Marchés publics

Pour conforter la structuration du syndicat en matière de dépenses publiques, le syndicat du Moron aura mis en œuvre une série de marchés publics en 2020 :

- *Marché de Prestation d'émission de cartes d'achats*
- *Marché de fourniture de vêtements et équipements de travail*
- *Appel d'offres pour l'inventaire et la caractérisation des zones humides*
- *Marché de fourniture d'enrochements, de cailloux et mise en place de 15 aménagements hydrologiques sur la rivière Moron*
- *Marché de mise en œuvre du programme de suivis de la qualité des eaux superficielles 2021*
- *Marché d'étude pour la connaissance hydrologique et hydraulique des palus du Moron et du site naturel du Moron*
- *Marché d'étude pour la définition du débit minimum biologique et pour une gestion quantitative de la ressource en eau pour le bassin versant du Moron*

Regard sur le patrimoine hydraulique

Le syndicat a déposé un dossier de candidature pour bénéficier de fond du programme européen « LEADER » afin de porter une action nouvelle sur le petit patrimoine hydraulique.

Le projet vise à inventorier exhaustivement ce patrimoine (fontaine, lavoirs, moulins, puits ...) et initier des expérimentations de restauration.

Les objectifs du projet sont :

- **Établir un état des lieux exhaustif du patrimoine hydraulique** (inventaire cartographique avec état de conservation du patrimoine),
- **Créer une synergie avec les acteurs locaux** (communes, associations de sauvegarde du patrimoine, propriétaires privés),
- **Mettre en œuvre une expérimentation de restauration** (pour deux ouvrages), avec une large communication (site internet du syndicat, bulletins communaux, presse locale ...)
- **Rédiger et mettre à disposition des collectivités et propriétaires privés une trame de cahier des charges** afin de restaurer les ouvrages selon les règles de l'art et permettre au territoire de développer une identité commune,
- **Permettre l'élaboration d'un programme de sauvegarde et de restauration du patrimoine hydraulique** multi partenarial

Le dossier de candidature déposé par le syndicat a été retenu.



Fig 37 et 38. Exemples d'ouvrages hydrauliques

Bilan financier

Fonctionnement

Dépense	481 320.60 euros
Recettes	488 295.11 euros
Excédent de clôture	68 764.48 euros

Investissement

Dépense	175 659.63 euros
Recettes	66 013.29 euros
Excédent de clôture	119 309.69 euros

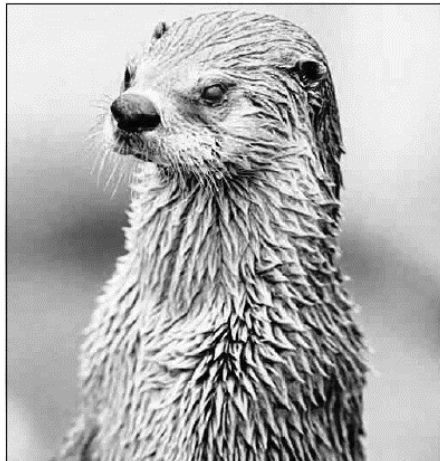
Un site internet pour le syndicat du Moron

En ce début d'année 2020, le syndicat du Moron, gestionnaire de neuf cours d'eau (Moron, Virvée, Renaudière, Mangaud, Grenet, Brouillon, Saugeron, Gadeau et Brias-Maransin), s'est doté d'un site internet et d'un nouveau logo.

Le syndicat du Moron regroupe les communautés de communes du Grand Cubzaguais, de Blaye, Latitude Nord Gironde et du Fronsadais (53 communes). Il a pour mission la mise en œuvre d'une gestion durable des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

Le logo reprend symboliquement la loutre d'Europe, espèce patrimoniale bien représentée sur le territoire, avec en fond la trame verte et bleue à préserver. Pierre Joly, le président du syndicat, et Sébastien Nys, son directeur, ont souhaité mettre en place un site internet « vivant et plein d'informations ».

Il a été mis en ligne au début du mois d'avril avec pour objectifs de mieux faire connaître le syndicat pour comprendre ses missions d'intérêt public portant sur la gestion et la protection des cours d'eau et zones humides, mais aussi les missions du site Natura 2000 « Vallée et palus du Moron ».



La loutre d'Europe (*Lutra lutra*), espèce emblématique de la vallée du Moron

Photo archives

Après le déconfinement, ceux qui souhaitent s'investir pour la protection durable des milieux naturels et cours d'eau pourront également y trouver des programmes

d'animations et de chantiers participatifs.

Jean-François Chérel
Site: www.syndicatdumoron.fr

CAVIGNAC

Une librairie qui a pu rester ouverte



Laetitia Lasserre accueille toujours ses clients

Photo archives

La librairie l'Abécadaire à Cavignac a eu la chance de ne pas devoir fermer pendant le confinement, car elle vend également de la presse

Livraison à domicile, avec en prime le sourire de la libraire !

Côté presse-papeterie, outre les journaux, dont notre hebdomadaire *Haute Gironde*, les plus grosses ventes vont aux mots croisés et au papier machine (les quatre attestations hebdomadaires à découper sur *Haute Gironde* ne sont pas toujours suffisantes). Si un titre n'est pas disponible en librairie, il peut être commandé. Il peut même être livré à domicile, sans frais, ça marche aussi bien ni'une commande chez

L'Abécadaire a deux casquettes : c'est une librairie, mais elle vend aussi de la presse et de la papeterie. A ce titre, elle a pu rester ouverte

PRIGNAC-ET-MARCAMPS

Le syndicat du Moron cherche ses tortues

Un programme de recherche autour de la cistude d'Europe, la seule tortue d'eau douce de notre continent, est en cours sur les sites Natura 2000 du syndicat du Moron. Les observations s'étendent en fait à tout le territoire



La cistude d'Europe est présente au Moron

Photo JFC

Par une matinée ensoleillée, le chargé de mission Natura 2000 du syndicat du Moron, Gauthier Wattelle, et sa stagiaire Aliénor Vautier s'approchent silencieusement du plan d'eau. Sur une souche au milieu de l'étang, plusieurs tortues se prélassent au soleil. Un coup d'œil dans la longue-vue dévoile les deux biologistes. « C'est de la tortue de Floride, une espèce introduite, explique Gauthier Wattelle. Mais c'est la première sortie de la saison et la cistude a été vue par le passé ». Le but du programme, qui va s'étendre sur plusieurs années, est d'abord de confirmer la présence de la cistude sur plusieurs secteurs, le site Natura 2000 de la

vallée du Moron, celui des Landes de Montendre, et celui de la Seugne.

Le public peut participer

« Dans un premier temps, continue le chargé de mission, on établit sa présence, par l'observation visuelle ou par piégeage. On sait que la population des Landes de Montendre est assez abondante.

Si elle l'est aussi dans les autres zones, on ne touche à rien. Sinon, on intervient pour reconnecter les trois secteurs et éviter l'isolement des populations et permettre leur circulation.

Cette année, trois sorties sur chaque site potentiel sont prévues, ainsi que cinq journées de piégeage là où les observations n'auront rien donné ». Mais

Gauthier Wattelle compte aussi sur la participation du public : « Si vous apercevez des tortues d'eau douce (elles se tiennent généralement sur une branche qui affleure hors de l'eau au soleil), n'importe où en Haute-Gironde, signalez votre observation en appelant le 06 83 30 07 30. Nous nous déplacerons pour confirmer l'observation ».

L'opération se fait en partenariat avec l'association Cistude Nature, qui a formé les agents de terrain, le bureau d'études MTD pour les Landes de Montendre et le syndicat de la Seugne.

Jean-François Chérel

Dans la jungle des ruisseaux

MOMBRIER. Certains métiers permettent de franchir les limites d'une heure et d'un kilomètre. Nous avons partagé pendant quelques heures le quotidien crapahuteur et solitaire de Hugo Lehmann, technicien rivière au syndicat du Moron



Hugo Lehmann, technicien rivière qui a récemment intégré le syndicat de gestion des bassins-versants du Moron

La journée s'annonce belle lorsque Hugo Lehmann débute la sienne, à quelques encablures de la source du Mangaud, un ruisseau de 35 km qui traverse les communes de Samonac, Mombrier et Lansac, avant de se jeter dans la Dordogne, à l'est de Bourg. Ce matin, il va inspecter 2 km de cours d'eau. Très vite, la promenade prend des allures de jungle. On marche dans l'eau, des troncs qui barrent le chemin, il faut remonter sur la rive, contourner un mini-canyon, franchir des micro-cascades, avant d'arriver dans une vigne où la progression le long des rives nues est aisée. On entre à nouveau dans la forêt où, cette fois, le ruisseau progresse paresseusement au milieu d'un joli marais.

Un métier concret

Arrivé il y a deux mois, Hugo Lehmann découvre les 122 km de cours d'eau qu'il doit gérer, à raison de 5 km par jour en moyenne. « Cette phase du travail est la plus agréable, confie-t-il, mais ne représente que 10 % de mon travail. Je dois cartographier tout ce que j'ai noté, les ouvrages, les obstacles, naturels ou pas (les embâcles) créant des micro-cascades, les espèces invasives, les zones à protéger, les travaux illégaux, le respect de la réglementation... Ensuite, il faut définir les enjeux et les objectifs que nous voulons

atteindre, planifier les travaux, obtenir les financements, contacter les entreprises, suivre les travaux, et en faire le bilan. Il faut aussi appeler les agents pour les travaux de nettoyage urgents ou accompagner les propriétaires dans leurs projets d'aménagements à proximité des cours d'eau, certains travaux nécessitant des autorisations administratives. C'est un métier complet, on concrétise les projets, et on arrive à restaurer

des milieux très dégradés. »

Savoir lire les paysages

Hugo Lehmann sait lire les paysages qu'il traverse. « Ici, dit-il, les sédiments ont été bloqués par des ouvrages. Elle a dû se recharger en sédiments. Elle n'a pas pu froder les berges, elle a creusé une gorge. Là, le busage trop haut ne laisse plus passer que l'eau et les anguilles, pas le sable ni les autres poissons. On va le remplacer par

un ouvrage en U renversé, comme le faisaient les anciens. Là-bas, les piquets au milieu du ruisseau devaient retenir la berge, mais ça n'a pas marché. Le meilleur moyen, c'est de remettre des saules et laisser se reconstituer la forêt riveraine. Le tracé rectiligne montre que le lit a été rectifié. Plus loin, au contraire, les berges en pentes douces, les méandres, un flot et un petit marais, une granulométrie variée, une alternance de

vitesses de courant sont le signe que la rivière se gère toute seule. La biodiversité semble riche, je note le site, il sera étudié plus tard. »

La non-intervention, c'est aussi de la gestion

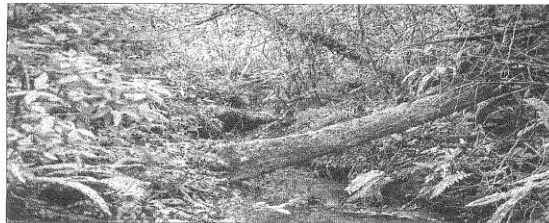
La gestion des rivières a changé. Autrefois, l'homme voulait tout maîtriser. « Il faut que ça coule, que l'eau s'évacue », disait-on. « La non-intervention est aussi une politique de gestion », dit-on aujourd'hui. Peu coûteuse, elle protège les milieux naturels, et prévient les inondations. Garder des zones inondables dans des zones naturelles permet de les éviter près des zones habitées. On n'intervient que dans les zones artificialisées, et si possible avec une gestion raisonnée, avec comme priorité la continuité écologique du cours d'eau, pour laisser circuler poissons et sédiments.

Du Rhin au Mangaud

Fils de bûcheron, Hugo Lehmann a grandi près du Rhin sauvage. Après une licence de biologie, il a découvert le BTS gestion et protection de la nature, qui correspondait à son besoin d'action concrète. Il a ensuite traîné ses bottes en Ile-de-France et en Aquitaine, avant d'être embauché par le syndicat de gestion des bassins-versants du Moron et du Blayais, qui gère neuf bassins-versants, dont le plus important est celui du Moron. Il travaille à la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion sur cinq ans. Un bureau d'études a commencé à travailler sur le projet, mais il aimerait prouver aux financeurs que le travail peut être réalisé en interne et plus efficacement.

La fin de la matinée approche, le technicien est intarissable sur son métier et « ses » rivières qu'il a déjà adoptées. Nous découvrons les restes d'un ancien moulin. « Je vais consulter les cartes de Cassini et étudier ça », dit-il. Le technicien rivière se fait aussi historien. C'est vraiment un métier complet.

Jean-François Chérel



Différents aspects du Mangaud



Photos JFC

Science participative à Bourg

NATURE Le Syndicat du Moron invite les promeneurs à ouvrir les yeux pour lui signaler deux espèces d'animaux

Le Syndicat du Moron met les citoyens à contribution. En effet, il propose aux promeneurs et autres amoureux de la nature d'ouvrir l'œil et de signaler auprès du Syndicat la présence de deux espèces d'animaux : la cistude d'Europe et la Rosalie des Alpes.

La première est une tortue qui vit normalement sous nos latitudes ; la seconde est un insecte coléoptère et xylophage. Le Syndicat du Moron couvre le bassin du même nom. Celui-ci est un territoire qui forme un triangle qui s'étend de Blaye à Saint-Savin, du Fronsadais aux confins de Libourne et bordé au sud par la Dordogne. L'observation est donc ouverte sur tout cet



La Rosalie des Alpes et la cistude d'Europe, deux espèces à débusquer et observer. PHOTO SYNDICAT DU MORON

espace. Neuf rivières ou ruisseaux coulent sur ce bassin : Le Moron, le Brouillon, la Virvée, la Renaudière, le Brais Maransin, le Gadeau, le Grenet, le Mangaud et le Saugeron.

Il est important pour le Syndicat d'avoir une idée de la population de ces espèces pour lancer des études. Savoir si elles sont rares parce qu'elles sont discrètes ou bien si el-

les souffrent de concurrence d'autres espèces ou de pollution. L'observation de ces deux espèces ne sera possible que cet été car ensuite elles hibernent.

Frédéric Dupuy

Contacts: 0683300730 ou gwatelle@syndicatdumoron.fr Site: www.syndicatdumoron.fr